



Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'aimerais, dans les pages qui suivent, vous faire rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 ainsi que de la rémunération des élus.

I - **Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 et le rapport de l'auditeur indépendant.**

A) États des résultats des activités de fonctionnement au 31/12/2018.

Revenus totaux :	2 412 504 \$
Charges totales :	(2 273 205 \$)
<hr/>	
Excédent de l'exercice de fonctionnement :	139 299 \$
Amortissement (dépréciation sur les immobilisations) :	349 844\$
Activités d'investissement :	(137 324\$)
Utilisation des excédents	54 889 \$
Remboursement de la dette	(198 500 \$)
<hr/>	
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales :	208 208 \$



Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Les revenus de La Municipalité proviennent en grande partie de la taxation foncière (2 079 685\$) alors que les dépenses ou charges importantes sont l'administration générale (568 444\$), la sécurité publique (419 481\$), la voirie (440 682 \$) et l'hygiène du milieu (584 032\$). Les revenus sont supérieurs de 139 299\$ aux charges de la Municipalité.

Les activités d'investissements de 137 324 \$ concernent les montants investis pour le projet d'agrandissement du centre communautaire, les frais d'ingénierie pour les travaux sur les chemins Lakeshore et Beech sud, l'achat d'un camion pour la voirie, l'achat de l'ambulance pour les premiers répondants et les frais d'étude pour le projet d'eau potable et d'égout au village. Quant à l'utilisation des excédents, elle porte sur les dépenses en cours d'année qui n'étaient pas prévues dans le budget 2018.

B) État de l'excédent non affecté accumulé au 31 décembre 2018

Excédent non affecté au 1 ^{er} janvier 2018 :	392 140\$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	208 208\$
Utilisation de l'excédent non affecté	(37 500\$)
Virement à l'excédent affecté	(2 777\$)
Excédent non affecté au 31 décembre 2018 :	560 071\$

C) Rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport de l'auditeur indépendant, en date du 5 août 2019, indique que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité. Ce rapport peut être consulté au bureau municipal. À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

II - **La rémunération des élus.**

Pour l'année 2018, conformément à la *Loi sur la rémunération des élus municipaux* ainsi qu'au règlement numéro 2018-19 sur le traitement des élus, la rémunération de base de la mairesse a été de 12 988.92\$ et son allocation de dépenses a été de 6 494.91\$. La rémunération annuelle des membres du conseil suivant : Mme Karine Beaudin, M. Gérald Grenon, M. Serge Beaudoin, et M. David Adams a été de 4 329.60\$ et leur allocation de dépenses a été de 2 164.79 \$. La rémunération de base de la conseillère Mme Lyne Côté a été de 5 089.70 \$ et l'allocation de dépenses de 2 164.79 \$ alors que M. Chad Whittaker a reçu une rémunération de base de 5 258.62\$ et son allocation de dépenses a été de 2 164.79\$, la différence s'explique par la participation au comité de la Régie intermunicipale de l'eau pour Mme Côté et M. Whittaker.

De plus, à titre de membre du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu, la mairesse a reçu une rémunération de base de 4 227 \$ et une allocation de dépenses de 2 114\$

Mme Renée Rouleau, mairesse

Le 5 août 2019